

Demande de remboursement

CCN des Entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie (Brochure n° 3117)

Personnel cadre et non cadre FAPS

Indemnité de licenciement économique ou rupture conventionnelle suite à 1^{re} reprise de fond

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier :

- appelez-nous au : 0 972 672 222 (appel non surtaxé) ou ;

- écrivez-nous à l'adresse : cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Entreprise

Nom et adresse de l'employeur :

N° de SIRET : _____

N° de contrat Prévoyance : _____ P

Personne à contacter : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse employeur) :

Téléphone : _____

Repreneur

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Département de naissance : _____

Pays de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

N° de Sécurité sociale : _____

S'agit-il de votre première installation ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, veuillez nous fournir votre dernier certificat de travail et vos trois dernières feuilles de paie.

S'il s'agit de votre deuxième installation, votre demande ne pourra être prise en considération, sauf gérance précédente ou cas social particulier, dans ce cas veuillez répondre aux questions suivantes :

- Avez-vous tenu le premier fonds avec un ou plusieurs salariés ? ☐ OUI ☐ NON. Si OUI, combien ? : _____

- Avez-vous licencié du personnel dans ce précédent fonds ? ☐ OUI ☐ NON

Adresse de ce fonds : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Salarié (licencié ou ayant accepté une rupture conventionnelle)

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Date d'embauche dans le fonds de commerce :

Date de rupture du contrat de travail : _____

Ancienneté : _____ ans _____ mois _____ jours

Catégorie d'emploi

☐ Non Cadre ☐ Cadre

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de licenciement est :

- le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédant le licenciement ;
- ou selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des trois derniers mois, étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou

exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période, ne serait prise en compte que prorata temporis.

Cette indemnité de licenciement ne se cumule pas avec toute autre indemnité de même nature.

Montant du salaire à prendre en compte : _____ €

Montant de l'indemnité à rembourser ⁽¹⁾ si le salarié a au moins 8 mois d'ancienneté à compter du 27/09/2017

A	Jusqu'à 10 ans d'ancienneté 1/4 de mois par année d'ancienneté sur sa totalité	€
B	Au-delà de 10 ans d'ancienneté 1/5 + 2/15, ce qui correspond à 1/3 de mois par année d'ancienneté pour les années postérieures à 10 ans	€
Total (A + B)		0.00€

(1) Les salaires pris en compte pour le calcul de l'indemnité à rembourser ne peuvent excéder les salaires de la grille nationale (ou départementale, si elle existe) de la profession.

Justificatifs à produire

- Photocopie de la feuille de paie précisant le montant de l'indemnité de licenciement.
- Photocopie de la lettre de licenciement ou formulaire de rupture conventionnelle.
- Copie du statut de l'entreprise en cas de SARL.
- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire et dernier certificat de travail des acquéreurs avant la reprise de fonds.
- Photocopie du reçu pour solde de tout compte dûment signé par le salarié.
- Photocopie de l'acte de cession avec la liste des salariés repris, la page avec la mention activité en boulangerie et la page contenant l'information sur le repreneur et le vendeur.
- Relevé d'identité bancaire.

Important

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront être demandées.

Point d'attention

Les remboursements sont dus dans un délai de 2 ans à compter de l'événement

Fait à : _____

Date : | | | | | | | | | |

Cachet exact, signature du chef d'entreprise